

Procès-verbal du conseil d'école du 9 novembre 2017

Personnes présentes : UGNON-COUSSIOZ Pierre-Directeur de l'école/Président du conseil

Parents élus : Mme Cyrielle AHOUANOGBO PERROT, Mme Elodie ALAPINI, Mme Anychat BELLO, Mme Wafa BITTAR, Mme Céline COYAC ATINDEHOU, Mme Laëla EL DORR, Mme Sarah ETAME, Mme Flora-Maria FOLISON-AHOUNOU, Mme Sévérine GUENIN, Mme Laetitia IBIKUNLE MARCHAIS, Mme Sandra IDOSSOU, Mme Mouniratou MAMA, Mme Marie-Ange MISSINHOUN, Mme Olola VIERA-MIFSUD.

Enseignant(e)s : M. Oladele AKINTAYO, Mme Judith BELLEIL, Mme Nathalie COULON, Mme Catherine DERAÏN, Mme Marie Odile ELEGBEDE, Mme Fatima FAGBOHOUN, Mme Marie Dominique FELIHO, Mme Bénédicte KPOSSOU, Mme Juliette OKAMBAWA, Mme Chrisma OUAMBA, Mme Solange POISSON, M. Benoît STEVENOT, M. Simplicie STEVENOT, Mme Christine TAMBOS, Mme Joëlle VERGELY.

Personnes excusé(e)s : M. Géraldo GOMEZ, parent d'élèves.

Début de la séance à 18h15.

1. Approbation du compte rendu du conseil d'école du 12 juin 2017.

Le compte rendu est approuvé sans objection.

2. Composition, attributions et fonctionnement du conseil d'école.

Le rôle et la place des parents à l'école sont fixés au BO n° 31 du 31 aout 2006

La composition, le fonctionnement et les attributions du conseil d'école, sont fixés dans la circulaire AEF n° 1548 du 20 juillet 2017, (organisation et fonctionnement des instances des établissements d'enseignement français à l'étranger relevant de l'AEFE.)

Les attributions propres au conseil d'école :

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques
- l'organisation du temps et du calendrier scolaire
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement
- les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier en prenant en compte les contraintes locales
- les projets et l'organisation des classes de découverte

- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire
- Le programme d'actions annuel du conseil école collège
- Le programme d'actions annuel contre toutes formes de violence, de discrimination et de harcèlement

La composition du conseil d'école :

- Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

- siégeant avec droit de vote :

- Le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement
- 15 représentants des parents d'élèves élus, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- siégeant avec voix consultative :

- Le chef d'établissement, ou, en cas d'empêchement son adjoint
- Le directeur administratif et financier
- L'inspectrice de l'éducation nationale en résidence.

Par ailleurs, des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister, également avec voix consultative, au conseil d'école.

Le président peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Fonctionnement du conseil d'école :

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

3. Bilan sur les élections des représentants des parents au conseil d'école

Les élections se sont déroulées le 12 octobre 2017. 20 parents ont été élus (15 titulaires et 5 suppléants).

133 votants pour 695 électeurs inscrits

Taux de participation de 19,42%

Le directeur précise que cette année, l'école a entièrement préparé les élections. A la rentrée prochaine, l'équipe en place cette année sera sollicitée pour collaborer à la préparation, comme indiqué dans les textes.

Les parents élus se sont répartis afin de pouvoir représenter chaque niveau d'enseignement. (2 parents élus référents par classe en maternelle, et 2 parents élus référents par niveau en élémentaire). Les parents référents transmettront leurs coordonnées aux parents des classes par l'intermédiaire du cahier de liaison des élèves et inviteront les parents des classes à leur communiquer les leurs.

3. Adoption du règlement intérieur de l'école primaire

Le règlement intérieur est identique à celui de l'année dernière. Il est adopté à l'unanimité.

4. Organisation pédagogique et effectifs.

A ce jour, les effectifs sont de 131 en maternelle et 347 en élémentaire, soit un total de 478 élèves répartis sur 19 classes.

Au cycle 1 :

Petite section : classe de Mme FELIHO Marie Dominique, assistée par SERO-KPERA Claudine

Moyenne section : classe de Mme BELLEIL Judith assistée par KEKIN Pandor

Moyenne/Grande section : classe de Mme OUAMBA Chrisma assistée par ASSOGBA Christiane

Grande section A : classe de Mme TAMBOS Christine assistée par KORA-YAROU Adizatou

Grande section B : classe de Mme STEVENOT Simplicie assisté par GANDOHOUNTO Aurielle

Au cycle 2 :

CPA : classe de Mme GROSSE Emmanuelle

CPB : classe de Mme KPOSSOU Bénédicte

CP/CE1 : classe de Mme BELLEVRAT Chantal

CE1A : classe de Mme ATINDOKPO Elen

CE1B : classe de Mme FAGBOHOUN Fatima

CE2A : classe de Mme POISSON Solange

CE2B : classe de Mme COULON Nathalie

CE2C : classe de Mme MOITRY Dominique

Au cycle 3 :

CM1A : classe de Mme ELEGBEDE Marie-Odile

CM1B : classe de M FASSINO Casimir

CM1C : classe de Mme GARTEMANN Valérie

CM2A : classe de Mme OKAMBAWA Juliette

CM2B : classe de Mme DERAÏN Catherine

CM2C : classe de M STEVENOT Benoît

Au niveau de l'enseignement de l'anglais, l'équipe de langue est composée de :

- Mme EJIMKONYE Anita
- M. AKINTAYO Oladele
- M. MEVO Desnos

Les classes de petite et moyenne section de maternelle commenceront les activités en anglais en décembre.

L'école dispose également

- d'une enseignante FLE (français langue étrangère) pour aider à l'apprentissage du français pour les enfants non francophones. Mme BENEZECH Sarah est en charge de ce dispositif.
- D'une EMFE (Enseignante maître formateur en établissement) en charge de l'accompagnement pédagogique et de la formation des enseignants. Elle s'occupe aussi d'une partie des actions de soutien auprès des élèves. Mme VERGELY Joëlle est en charge de cette mission.

Au niveau des effectifs, cette année, l'école accueille 478 élèves en primaire répartis comme suit :

2017 / 2018		Effectifs									
	Nom	Prénom	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
PS	FELIHO	Marie - Dominique	27								27
MS	BELLEIL	Judith		27							27
MS/GS	OUAMBA	Chrisma		14	10						24
GSA	TAMBOS	Christine			26						26
GSB	STEVENOT	Simplice			27						27
CPA	GROSSE	Emmanuelle				24					24
CPB	KPOSSOU	Bénédicte				24					24
CP/CE1	BELLEVRAT	Chantal				10	12				22
CE1a	ATINDOKPO	Elen					24				24
CE1B	FAGBOHOUN	Fatima					25				25
CE2A	POISSON	Solange						26			26
CE2B	COULON	Nathalie						26			26
CE2C	MOITRY	Dominique						27			27
CM1A	ELEGBEDE	Marie - Odile							24		24
CM1B	FASSINOU	Casimir							24		24
CM1C	GARTEMANN	Valérie							24		24
CM2A	OKAMBAWA	Juliette								26	26
CM2B	DERAIN	Catherine								26	26
CM2C	STEVENOT	Benoit								25	25
			27	41	63	58	61	79	72	77	478

5. Sécurité dans l'établissement et point sur les travaux effectués / en cours

Le directeur explique que la sécurité dans les établissements scolaires a toujours été une priorité.

Le dispositif actuel est en train d'être renforcé :

- mise en place de caméras de surveillance de l'enceinte de l'école et dans les sas des guérites.
- mise en place d'une centrale d'alarme permettant de diffuser différents types de sonneries ou de messages d'alerte.
- Des exercices avec les élèves seront effectués avec le nouveau dispositif.

Ce dispositif devrait être opérationnel très rapidement.

Le directeur précise que cette centrale d'alarme permettra aussi de marquer les heures d'entrée et de sortie ainsi que les différents interclasses en émettant des sonneries différentes pour le primaire et le secondaire.

Au niveau des travaux effectués : il n'y a pas eu de travaux cet été.

Pendant les vacances de la Toussaint, les 4 classes du rez-de-chaussée du bâtiment B et la classe de l'EMFE ont été entièrement rénovées (murs, sols et plafonds, changement des fenêtres et électricité). Le directeur adresse un grand merci aux enseignants concernés qui ont libéré entièrement (et réinstallé) leur classe au dernier moment, ainsi qu'aux équipes de maintenance de l'école qui ont assuré la manutention nécessaire.

Les classes de l'étage du bâtiment B seront rénovées en février.

6. Les activités des classes, les projets pour l'année scolaire 2017/2018

Certains des projets pédagogiques adoptés lors du conseil d'école du 12 juin ne peuvent pas être réalisés cette année car les intervenants concernés ont déménagé. De nouveaux projets sont élaborés pour les classes affectées par ces changements.

Tableau des nouveaux projets :

Projets	Classe(s)	Budget prévisionnel	Part crédit d'enseignement	Part intervenant extérieur
Prix Chronos	19 classes	1 000 000	1 000 000	0
Chorale	4 classes GS CP 4 classes CE2 CM1	960 000	0	960 000
Une illustratrice et un auteur en classe	1 classe de CE1, 3 classes de CE2, 2 classes de CM1, 2 classes de CM2	640 000	130 000	510 000
Contes en musique	10 classes de la PS au CE1	165 000	0	165 000
photographie œuvre temporelle	2 classes de CP	150 000	70 000	80 000
total		2 915 000	1 200 000	1 715 000

Le budget initial en juin était de 27 806 000 CFA

Les projets annulés se montent à 6 080 000 CFA.

Le montant des nouveaux projets 2 915 000 CFA

Total des projets pour l'année 24 641 000 CFA

L'ensemble de ces nouveaux projets est adopté à l'unanimité, ils seront présentés en conseil d'établissement.

Un parent d'élève propose d'intervenir dans les classes pour un projet de sensibilisation auprès des élèves sur la gestion des déchets et le recyclage. Les enseignants ont répondu que dans le cadre des programmes, cette sensibilisation se fait déjà au long de l'année. Cette proposition qui viendrait renforcer l'action des enseignants est accueillie favorablement. Elle pourra être menée dans les classes dont l'enseignant participera au projet.

Madame Tambos, enseignante, présente son projet « gestes des premiers secours en Grande Section » et souligne l'intérêt de cette sensibilisation dès le plus jeune âge.

7. Questions diverses des parents.

Le parking, la sécurité de nos enfants, la circulation, Quelles solutions ?

Plusieurs suggestions ont été faites par les parents d'élèves :

- *Relever les plaques des véhicules qui enfreignent les règles de la conduite et faire remonter vers les parents (cahier de liaison 1 à 2 fois par mois).*
- *Envisager un passage piéton devant chaque entrée de l'école*
- *Négocier avec la police une présence afin de mettre de l'ordre aux heures d'entrée et de sortie*
- *Installer une signalétique autour de l'école (panneaux)*
- *Pour les citernes, voir le propriétaire de la station-service et négocier avec lui (citernes en dehors des heures de l'école)*
- *Ouvrir l'accès parking des enseignants aux élèves pour faire une dépose supplémentaire*
- *Pourquoi ne pas prévoir un ramassage scolaire pour certains quartiers, ce qui allègerait la circulation et le stationnement.*
- *2 agents en uniforme formés pour réguler la circulation.*
- *Etendre les heures d'accueil et de sortie des élèves de 10 mn (de 7h25 à 7h45 et de 11h25 à 11h45), ce qui permettrait une circulation plus fluide. Les agents de sécurité pourraient surveiller les enfants pendant ces 10/20 minutes, le temps que les enseignants arrivent et prennent la relève.*

Réponses : Le directeur précise que ce sujet est aussi prioritaire pour l'équipe de direction, l'APE et pour les personnels de l'école.

Il explique que plusieurs courriers ont été envoyés par l'APE. Le 31 octobre a eu lieu une visite d'inspection des rues aux alentours de l'établissement (délégation composée de représentants de la direction Générale des infrastructures et de la direction Départementale des infrastructures et des transports de l'Atlantique et du Littoral).

Les doléances formulées par les représentants de l'école ont été :

- Entretien des rues aux alentours de l'établissement
- Autorisation pour la mise en place de dispositifs de sécurité (dos d'ânes, signalisation horizontale et verticale, sens unique devant l'école)
- Déplacement de la station-service
- Mise à disposition des forces de l'ordre pour réguler la circulation.

La délégation a écouté attentivement les demandes de l'école. Elle s'est engagée à faire un relevé précis des dégradations des rues environnantes pour mesurer les dispositions à prendre.

Les différents acteurs de l'école restent très mobilisés pour que cette rencontre ne reste pas sans suite, ainsi un certain nombre de propositions des parents d'élèves (tout ce qui concerne la signalétique autour de l'école) pourraient être satisfaites.

Par contre, certaines des propositions des parents doivent d'ores et déjà être écartées :

Il n'est pas possible de relever les plaques des véhicules qui enfreignent les règles de la conduite et faire remonter vers les parents. Les membres de la communauté scolaire, que ce soit les parents ou les membres de l'école, n'ont pas autorité sur la voie publique.

Il n'est pas possible d'ouvrir l'accès parking des enseignants aux élèves pour faire une dépose supplémentaire. Aucun piéton n'est autorisé à pénétrer dans l'école par cette entrée pour des raisons de sécurité et le parking n'est pas assez grand.

L'idée d'un ramassage scolaire est pour l'instant écartée car l'école n'est pas équipée pour ce service.

Quant à l'ouverture des portes plus tôt, logistiquement, il est possible de le faire. Il faudrait mettre en place un service de surveillance car les agents de sécurité assurent la surveillance des accès et non des élèves. Par contre, on ne peut pas faire sortir les enfants avant la fin des cours, donc pas avant 11h45.

Le directeur précise que du point de vue de l'école, c'est la sortie des classes qui représente le plus grand danger pour les élèves, et non l'entrée qui se fait de façon plus échelonnée.

Le directeur rappelle que l'école assure la totalité de ce qui se **passé à l'intérieur de ses murs** et qu'habituellement pour ce qui concerne ce qui se passe au-delà du portail de l'école, ce sont les parents d'élèves qui prennent en charge la mise en place et l'exécution des actions concernant la facilitation des accès à l'école (covoiturage, organisation d'une dépose minute, gilets jaunes et circulation, etc...)

Il est nécessaire avant la mise en place de ce type de dispositif d'un travail d'observation, de réflexion, mené par une commission formée de personnels de l'école et de parents volontaires. L'idée est reçue favorablement. Cette commission de travail pourra rendre compte de ses conclusions lors d'un prochain conseil.

Un parent demande à ce que les pavés démontés sur le trottoir de l'entrée principale soient remis en place. Le directeur transmettra cette demande dans les plus brefs délais aux personnes en charge de ces travaux.

La cantine et les horaires :

Questions des parents : Il a été évoqué le fait de supprimer les 2 après-midis. Pourquoi pas des journées continues, ceci réduirait le nombre d'entrée et sorties qui posent problème.

Cantine ? Pour quand ? Bon nombre de parents habitent loin et il est difficile pour les enfants et les parents d'assurer la logistique nécessaire pour revenir les après-midis.

Pourquoi ne pas aménager le parking de l'école pour aménager une cantine ou un coin repas (Paillotes, tables chaises) ?

Réponses : Le directeur explique que la réflexion sur l'aménagement du temps scolaire et de la création d'un service de restauration scolaire sont indissociables. L'un ne peut pas être sans l'autre.

Quand ? La réflexion est en cours...

Le service de restauration scolaire doit pouvoir répondre aux besoins de chacun, lycéens, collégiens et écoliers, y compris de la maternelle : (prévoir un temps de repos ou de temps calme, des dortoirs pour la sieste, des salles d'activités reposantes, des dispositifs de surveillance, etc..)

Un service de qualité des repas est incontournable.

En ce qui concerne la journée continue, ce n'est pas ce qui est préconisé pour un rythme scolaire harmonieux pour les jeunes enfants.

Les parents d'élèves sont très intéressés par ce projet et proposent également de participer à la réflexion à travers un groupe de travail.

Le projet d'école :

Il était question depuis le dernier conseil d'école que les parents élus au conseil d'école et les enseignants rédigent un projet d'école à intégrer au projet d'établissement Serait-il possible de reprendre ce projet?

Réponse : Cette année le projet d'établissement est en cours de réflexion. Le conseil d'école étant le volet 1^{er} degré du conseil d'établissement, sera également reformulé.

Les parents d'élèves, élus ou non, seront à certains moments, sur certains sujets associés à l'élaboration du projet.

La marmothèque :

Question : Il a été dit qu'il n'y aurait pas d'emprunts de livre cette année. Y aurait-il moyen de le rendre possible si des parents se rendent disponibles pour la gestion des livres ?

Réponse : Il n'y avait pas d'emprunt non plus les années précédentes.

Oui, l'école a besoin de parents pour faire l'inventaire, mettre en place le prêt des livres et éventuellement (à voir avec les enseignants) assurer les emprunts. Les parents volontaires sont bienvenus.

Le prêt de manuels scolaires :

Il a été suggéré la possibilité de l'achat de livres scolaires par l'AEFE ou l'APE, moyennant finances des parents. Les livres seraient prêtés aux élèves et rendus en fin d'année. Une caution serait demandée aux familles.

- Plus de problèmes d'approvisionnement

- Moins coûteux et plus écologique

Il faudrait juste stocker les livres pendant l'été. Ces derniers seraient achetés seulement en cas de changement d'édition.

Réponse : Dans les établissements où ce service est proposé, habituellement, ce sont les parents d'élèves qui s'en chargent. Un tel service aurait énormément de sens ici, connaissant les difficultés rencontrées par chacun pour se procurer les manuels chaque année. Un groupe de travail réfléchira à différentes propositions.

Activités sportives ;

Beaucoup de parents souhaiteraient que les activités sportives se poursuivent durant les vacances scolaires. Serait-ce envisageable ?

Réponse : Pendant les vacances scolaires, l'école est soit fermée, soit en travaux. Ce n'est pas envisageable.

Dates des prochains conseils :

Besoin d'avoir les dates à l'avance afin de pouvoir collecter les questions des parents avec anticipation.

Réponse : Les prochains conseils d'école : (sous réserve d'impératifs liés aux dates des conseils d'établissement) auront lieu le 13 février et le 7 juin de 18h00 à 20h00

Le directeur remercie l'ensemble des participants pour leur participation au long de la réunion et lève la séance à 20h10.

La secrétaire de séance.

Le président de séance

Joëlle Vergely

Pierre Ugnon - Coussioz